

62520 - Enseignement et transmission artistiques

**Proposition d'approbation de projets d'avenants  
prorogatifs à des conventions d'objectifs dans le  
domaine de l'enseignement et de la transmission  
artistique**

CP/2020/427

**Service chef de file :**

K2 - Développement culturel et touristique

**Service associé :**

K210 - Développement culturel et artistique - Direction

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018, d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 (délibération n° CD/2018/115). Ce schéma fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique en amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes des projets d'avenants prorogatifs aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2020, à conclure entre le Département et, respectivement, les associations Jazzdor, Pôle Sud, Le RECIT et l'association pour la Promotion de la Culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie ;
- d'autoriser son Président à signer ces avenants.

Une des ambitions inscrite dans le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 (délibération n° CD/2018/115), est de proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social. Ainsi, le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle dans le Bas-Rhin est une priorité départementale.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets soutenant le développement des publics, l'émergence artistique, développant l'ancrage territorial des structures culturelles, une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

**Projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 de l'association Jazzdor**

L'association Jazzdor, labellisée par l'Etat Scène de Musiques Actuelles (SMAC) Jazz à vocation internationale, organise le festival du même nom depuis 1987 ainsi qu'une saison de concerts. Son directeur, Philippe Ochem, est président depuis 2015 de l'association AJC, le réseau de la diffusion du jazz en France.

Elle accompagne aujourd'hui les différents acteurs de la filière jazz, notamment les

artistes amateurs et professionnels, irrigue le territoire bas-rhinois avec une offre de diffusion, d'actions pédagogiques et d'accompagnement des publics dans le domaine du jazz et des musiques improvisées, en partenariat avec des structures culturelles locales. Une convention d'objectifs pluri partenariale et pluri annuelle a été signée avec l'association pour la période 2017-2020, en partenariat avec l'Etat, la Ville de Strasbourg et la Région Grand Est. Dans le cadre de ce partenariat, l'association a obtenu en 2020 une subvention de 30 000 € (arrêté DAAJ/2020/493).

L'exercice des missions de l'association a été impacté par le contexte sanitaire et les incertitudes liées à la situation sanitaire ne permettent pas de définir clairement les modalités de partenariat pour tous les signataires de la convention d'objectifs précédente. La prorogation des modalités de partenariat actuel est donc proposée.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 9 novembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention d'objectifs 2017-2020, à conclure entre le Département, l'Etat, la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et l'association Jazzdor, joint en annexe du présent rapport, et à autoriser son Président à signer cet avenant.

### **Projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 de l'association Pôle Sud**

L'association Pôle Sud, créée en 1989, est implantée dans le quartier de la Meinau à Strasbourg, en Zone Urbaine Sensible. Elle bénéficie depuis 2015 du Label Centre de Développement Chorégraphique (CDC). La salle de diffusion de 320 places, les deux studios de danse et les cinq studios de musique et de danse, permettent de décliner la danse sous toutes ses formes, aussi bien en termes de diffusion (près de 35 compagnies françaises et étrangères accueillies chaque année) que de formation, de médiation, et d'éducation artistique.

Pôle Sud travaille en réseau et élargit sa zone d'influence (réseaux des CDC, Grand Luxe, Solidanse) mais elle développe également son projet dans le quartier de la Meinau en proposant différentes actions en partenariat avec les associations du quartier (ateliers d'éducation artistique et culturelle, diffusion hors les murs, projets pour danseurs amateurs, ...). Dans le cadre du contexte sanitaire difficile, elle a également lancé l'idée d'un programme commun pour les danseurs, chorégraphes, interprètes et pédagogues du territoire. Les premières réunions en visio-conférence ont vite révélé chez les artistes, leur envie de construire quelque chose ensemble dans la diversité des approches, des histoires et des esthétiques et les rencontres en studio lors des premières résidences en juin ont stimulé leur travail de création. Chaque artiste a pu présenter des étapes de travail lors de deux événements « Programme jour » et « Programme nuit » et leur collaboration va perdurer dans le temps.

Une convention d'objectifs pluriannuelle a été signée avec l'association pour la période 2017-2020, en partenariat avec l'Etat, la Ville de Strasbourg et la Région Grand Est. Dans le cadre de ce partenariat, l'association a obtenu en 2020 une subvention de 22 000 € (arrêté DAAJ/2020/493).

L'exercice des missions de l'association a été impacté par le contexte sanitaire et les incertitudes liées à la situation sanitaire ne permettent pas de définir clairement les modalités de partenariat pour tous les signataires de la convention d'objectifs précédente. La prorogation des modalités de partenariat actuel est donc proposée.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 9 novembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention d'objectifs 2017-2020, à conclure entre le

Département, l'Etat, la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et l'association Pôle Sud, joint en annexe du présent rapport, et à autoriser son Président à signer cet avenant.

### **Projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 de l'association Le RECIT pour l'opération « Collèges au cinéma »**

Collège au cinéma est un dispositif national qui vise à développer le sens critique des collégiens. Il a été adopté par 94 Départements et depuis 2009 par le Conseil départemental du Bas-Rhin. Ce dispositif est soutenu par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la DRAC et le ministère de l'éducation nationale, avec la participation des collèges et des salles de cinéma alsaciens. L'association Le RECIT, met en œuvre et coordonne ce dispositif sur le territoire alsacien.

Les collégiens assistent au cours de l'année scolaire à la projection de trois films - un par trimestre : un film français, un film étranger en version originale sous-titrée et un film antérieur à 1980. Chaque séance est précédée et suivie d'un travail pédagogique et de réflexion mené par les enseignants volontaires qui ont été formés par des intervenants qualifiés.

Une convention de partenariat tripartite a été signée pour la période 2017-2020 entre le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et l'association. Par cette convention, la coordination de ce dispositif est confiée à l'association Le RECIT : la formation des enseignants, la diffusion des films dans les salles de cinémas, la liaison avec la coordination nationale, le relais des documents pédagogiques.... Le Département du Bas-Rhin a versé en 2020 une subvention de 46 000 € (arrêté DAAJ/2020/493), qui comprend en plus de la coordination, la prise en charge du coût des places de cinémas pour les collégiens.

Il est proposé de procéder à une prorogation de la convention de partenariat 2017-2020. La nouvelle convention pourra être élaborée sous l'égide de la Collectivité européenne d'Alsace et pourrait être mise en œuvre fin 2022.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 9 novembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention d'objectifs 2017-2020, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'association Le RECIT, joint en annexe du présent rapport, et à autoriser son Président à signer cet avenant.

### **Projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 de l'association pour la Promotion de la Culture en Alsace- Théâtre de la Choucrouterie**

L'association a pour objet de favoriser, de développer et de promouvoir la culture en Alsace dans les champs d'intervention artistiques, culturel éducatif et social. Elle anime et gère deux salles de spectacles à Strasbourg. La compagnie « la Choucrouterie » se produit sur l'ensemble du territoire alsacien.

Dans le cadre de la convention 2017-2020, l'association s'est engagée à mettre en œuvre un projet artistique, dont les axes principaux sont : les créations, des résidences artistiques, des accueils d'artistes, des diffusions, des coproductions et des partenariats, des formations, des actions culturelles et artistiques, ainsi que la reconnaissance du « Kabaret rhénan » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Les cosignataires de cette convention sont la Région Grand Est, la Ville de Strasbourg, l'association et le Département du Bas-Rhin. Pour la réalisation de ces actions, l'association a obtenu en 2020 une subvention de 54 000 € (délibération CD/2019/110).

Dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé de proroger d'une année ladite convention, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Ce temps permettra à l'association d'établir un bilan, de proposer un projet artistique, ainsi qu'aux partenaires institutionnels d'avoir une réflexion commune sur les nouveaux objectifs.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 9 novembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention d'objectifs 2017-2020, à conclure entre le Département, la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et l'association pour la Promotion de la Culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie, joint en annexe du présent rapport, et à autoriser son Président à signer cet avenant.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- approuve les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020, annexé au présent rapport, à conclure entre le Département et l'association Jazzdor ;*
- approuve les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020, annexé au présent rapport, à conclure entre le Département et l'association Pôle Sud ;*
- approuve les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020, annexé au présent rapport, à conclure entre le Département et l'association Le RECIT ;*
- approuve les termes du projet d'avenant prorogatif à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020, annexé au présent rapport, à conclure entre le Département et l'association pour la Promotion de la Culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie ;*
- autorise son Président à signer ces avenants.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY